



HAUTE-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°43-2022-180

PUBLIÉ LE 16 NOVEMBRE 2022

Sommaire

43_Pref_Préfecture Haute-Loire / Bureau des ressources humaines et de l'action sociale

43-2022-11-16-00001 - Arrêté SGCD n°2022-16 du 16 novembre 2022 portant composition du bureau de vote concernant l'élection du comité social d'administration de proximité DDETSPP de la Haute-Loire (43) (2 pages)	Page 3
43-2022-11-16-00002 - Arrêté SGCD n°2022-17 du 16 novembre 2022 portant composition du bureau de vote concernant l'élection du comité social d'administration de proximité DDT de la Haute-Loire (43) (1 page)	Page 6
43-2022-11-16-00003 - Arrêté SGCD n°2022-18 du 16 novembre 2022 portant composition du bureau de vote concernant l'élection du comité social d'administration de proximité de la préfecture / SGCD de la Haute-Loire (43) (1 page)	Page 8

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2022-11-16-00001

Arrêté SGCD n°2022-16 du 16 novembre 2022
portant composition du bureau de vote
concernant l'élection du comité social
d'administration de proximité DDETSPP de la
Haute-Loire (43)



**PRÉFET
DE HAUTE-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SECRETARIAT
GÉNÉRAL
COMMUN
DÉPARTEMENTAL**

Arrêté SGCD n°2022-16 du 16 novembre 2022
Portant composition du bureau de vote concernant l'élection de
COMITE SOCIAL D ADMINISTRATION PROXIMITE DDETSPP 43

Le Préfet de la Haute-Loire,

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 modifié relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'intérieur,

Arrête :

Article 1^{er} : Le bureau de vote électronique pour l'élection des représentants du personnel au sein de COMITE SOCIAL D ADMINISTRATION PROXIMITE DDETSPP 43 se compose comme suit :

	Prénom	Nom
Présidente	Sylvie	BONNET
Vice-Présidente	Virginie	MAILLE
Secrétaire	Carole	SOUVIGNET
Secrétaire adjoint	Pierre	TCHOUBAR

Il est rajouté à cette liste de membres nommés par l'autorité administrative, un délégué de chaque liste en présence :

Organisation	Prénom	Nom
CFDT	Claudine	BASSENE-JOUHANNEL
FSU	Philippe	BERANGER
CFTC	Johann	PASCOT
UNSA FONCTION PUBLIQUE [Union Nationale des Syndicats Autonomes]	Martine	HARNICHARD
Alliance du Trèfle	Annick	PINARD
UFSE CGT/ Solidaires Fonction Publique	Céline	SUCHON

Organisation	Prénom	Nom
FO	Marie-Elise	BOUDIGNON

Article 2 : En cas d'empêchement du président du bureau de vote, la signature des actes relatifs à l'accomplissement des opérations électorales est déléguée au vice-président du bureau de vote.

Le préfet,



Eric ETIENNE

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2022-11-16-00002

Arrêté SGCD n°2022-17 du 16 novembre 2022
portant composition du bureau de vote
concernant l'élection du comité social
d'administration de proximité DDT de la
Haute-Loire (43)



**PRÉFET
DE HAUTE-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SECRETARIAT
GÉNÉRAL
COMMUN
DÉPARTEMENTAL**

Arrêté SGCD n°2022-17 du 16 novembre 2022
Portant composition du bureau de vote concernant l'élection de
COMITE SOCIAL D ADMINISTRATION PROXIMITE DDT 43

Le Préfet de la Haute-Loire,

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 modifié relatif aux conditions et modalités de mise en oeuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'intérieur,

Arrête :

Article 1^{er} : Le bureau de vote électronique pour l'élection des représentants du personnel au sein de COMITE SOCIAL D ADMINISTRATION PROXIMITE DDT 43 se compose comme suit :

	Prénom	Nom
Président	Christophe	MERLIN
Vice-Président	Jean-Pierre	CHAPUT
Secrétaire	Yacouba	DIALLO
Secrétaire adjointe	Valérie	SIGAUD

Il est rajouté à cette liste de membres nommés par l'autorité administrative, un délégué de chaque liste en présence :

Organisation	Prénom	Nom
UFSE-CGT	Claude	BONNET

Article 2 : En cas d'empêchement du président du bureau de vote, la signature des actes relatifs à l'accomplissement des opérations électorales est déléguée au vice-président du bureau de vote.

Le préfet,

Eric ETIENNE

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2022-11-16-00003

Arrêté SGCD n°2022-18 du 16 novembre 2022
portant composition du bureau de vote
concernant l'élection du comité social
d'administration de proximité de la préfecture /
SGCD de la Haute-Loire (43)



**PRÉFET
DE HAUTE-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SECRETARIAT
GÉNÉRAL
COMMUN
DÉPARTEMENTAL**

Arrêté SGCD n°2022-18 du 16 novembre 2022
Portant composition du bureau de vote concernant l'élection de
COMITE SOCIAL D ADMINISTRATION PROXIMITÉ PRÉFECTURE / SGCD 43

Le Préfet de la Haute-Loire,

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 modifié relatif aux conditions et modalités de mise en oeuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'intérieur,

Arrête :

Article 1^{er} : Le bureau de vote électronique pour l'élection des représentants du personnel au sein de COMITE SOCIAL D ADMINISTRATION PROXIMITE PRÉFECTURE / SGCD 43 se compose comme suit :

	Prénom	Nom
Président	Antoine	PLANQUETTE
Vice-Président	Sophie	REYNIER
Secrétaire	Carole	TERRADE
Secrétaire adjointe	Serge	CHABANON

Il est rajouté à cette liste de membres nommés par l'autorité administrative, un délégué de chaque liste en présence :

Organisation	Prénom	Nom
CGT INTÉRIEUR 43	Caroline	CACHIA
SAPACMI /UATS-UNSA /SANEER	Daniel	GALLIEN

Article 2 : En cas d'empêchement du président du bureau de vote, la signature des actes relatifs à l'accomplissement des opérations électorales est déléguée au vice-président du bureau de vote.

Le préfet,

Eric ETIENNE